

PROCES-VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE - 30 MARS 2017.

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, se réunira le :

Judi 30 mars 2017 à 18 heures -
Salle du Conseil - Siège de la Communauté de Communes
39 Rue Gambetta - 37150 BLERE

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-Verbal du Précédent du Conseil Communautaire.
2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir - Articles L2122-22 & L4211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.
3. Finances - Année 2016.
 - a. Comptes de Gestion 2016.
 - b. Compte Administratifs 2016 et affectation des Résultats 2016.
4. Fiscalité et Recettes 2017.
 - a. Vote des taux.
 - b. Tarifs REOM - Déchets Ménagers et Assimilés.
5. Budgets Primitifs 2017.
 - a. Budget principal.
 - b. Budgets Annexes.
 - i. REOM Déchets ménagers et Assimilés.
 - ii. SCM Voirie.
 - iii. Commerces de proximité.
 - iv. Ateliers Relais Saint Julien.
 - v. ZA de Sublaines.
 - vi. ZAEIC.
 - vii. Photovoltaïque.
6. Liste des Marchés 2016.
7. REOM Déchets Ménagers & Assimilés.
 - a. Réaménagement de la déchetterie de Chisseaux - Avenants.
8. Office de Tourisme Chenonceaux Bléré Val de Cher.
 - a. Subvention 2017.
9. Aides aux entreprises.
 - a. Aide à l'Immobilier d'entreprise BVC Immobilier.
 - i. Délégation partielle de compétence au Conseil Départemental.
 - b. BVC Développement.
 - i. Approbation du nouveau cadre d'intervention.
 - ii. Modification du règlement.
10. Observatoire de l'Economie et des territoires de Touraine (OE2T).
 - a. Renouvellement du contrat d'adhésion pour 2017.
11. Accueils de Loisirs sans Hébergement - Subventions.
 - a. ALSH Athée sur Cher - Club Loisirs et Culture.
 - b. ALSH Ferrière sur Beaulieu.
12. PLU - Communes Extérieures.
 - a. Tauxigny - Avis.
13. Commissions et Comités.
14. Questions Diverses.

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Compte-rendu du Jeudi 30 Mars 2017.

L'An deux mil dix-sept, le trente mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher, Salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : M. Jean-Jacques MARTIN - Mme Pierrette AVENET - Mme Marie-Christine RICHER - M. Christian MARCHAND

Bléré : Mme Sylvie DUFRAISSE - Mme Gisèle PAPIN - M. Jean-Claude OMONT - Mme Françoise CAPPELLE - M. Bruno RAUZY - M. Daniel LABARONNE (Arrivée à 19h50, avant pouvoir à Mme Gisèle PAPIN) - M. Jean-Jacques REUILLON - M. Jean Pierre BOUVIER (Arrivée à 18h30)

Absente excusée : Mme Nicole DALAUDIER, pouvoir à M. Jean Pierre BOUVIER

Céré la Ronde : M. Jacques DUVIVIER

Chenonceaux : Mme Maryse COUILLARD

Chisseaux : M. Franck AUGIAS - Mme Annie BECHON

Cigogné : M. Vincent LOUAULT (Arrivée à 19h10)

Civray de Touraine : M. Michel JEZY - Mme Fanny HERMANGE

Absent excusé : M. Alain BERNARD

Courçay : M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER

Dierre : M. Max BESNARD -

Absent excusé : M. Jacques JAMIN, pouvoir à M. Max BESNARD

Epeigné les Bois :

Absent excusé : M. Christian PERCEVAULT, représenté par M. Michel MERGOT, suppléant

Francueil : M. Jean-Louis CHERY -

Absente excusée : Mme Aurélie PASTOR, pouvoir à M. Jean Louis CHERY

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN - M. Jean Pierre BOIVIN - Mme Jacqueline BOURGUIGNON

Absent excusé : M. Patrick GOUGEON, pouvoir à Mme Jacqueline BOURGUIGNON

Luzillé : M. Jacky GAUVIN - Mme Anne MARQUENET-JOUZEAU

Saint Martin le Beau : M. Jean Yves AUDIGOU - M. Jean Michel UHART - Mme Angélique DELAHAYE (Arrivée à 18h25) - Mme Corinne JALLAIS

Absent excusé : M. Alain SCHNEL

Sublaines :

Absent excusé : M. Christian FOUASSIER, représenté par M. Jérôme JARRY, suppléant.

Le quorum est atteint, le Conseil Communautaire peut débiter.

Secrétaire de Séance : M. Jean Louis CHERY.

La Présidente remercie l'ensemble des élus présents.

1. Approbation du Procès-Verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Communautaire doit adopter le Procès-Verbal de la précédente réunion. Celui-ci a été joint à la convocation.

Sans aucune remarque, le Procès-Verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir - Articles L2122-22 & L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire des décisions qu'elle a prises en vertu de sa délégation de pouvoir :

- **2017-010** autorisant une demande de subvention DETR pour la création de logements pour les Jeunes, auprès de l'Etat.
- **2017-011** autorisant une demande de subvention pour l'acquisition de terrains ZA de Sublaines auprès de la Région Centre Val de Loire, via le Contrat Pays Loire Touraine.
- **2017-012** autorisant la signature d'une proposition commerciale auprès des Grands Garages de Touraine pour l'acquisition d'un véhicule de type PEUGEOT PARTNER pour un montant de 14 347.88 € TTC en remplacement du véhicule C15 (service Voirie).
- **2017-013** demandant une subvention au titre de la Réserve Parlementaire de Mme Claude GREFF pour le Festival JOUR DE CHER.
- **2017-014** autorisant une demande de subvention DETR pour la création d'un Centre d'Affaires, auprès de l'Etat, annulant la décision n° 2017-009. Modification du plan de financement pour ne pas tenir compte du FSIL, dossier non éligible.

- **2017-015** sollicitant une subvention au titre de la DETR pour le Réaménagement de la déchetterie de Chisseaux.

Ce point ne fait pas l'objet d'un vote mais d'une simple information.

1. Finances – Année 2016.

18H20 : Arrivée de M. BOUVIER.

Le Vice-Président délégué aux Finances, Monsieur Jean-Yves AUDIGOU expose.

Les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion 2016 sont similaires. Les résultats 2016 sont présentés. Le Conseil Communautaire doit délibérer sur les Comptes de Gestion, les Comptes Administratifs, et l'Affectation des résultats.

18H25 : Arrivée de Mme DELAHAYE.

a. Comptes de Gestion 2016.

Monsieur AUDIGOU présente les Comptes de Gestion 2016 de l'ensemble des Budgets de la CCBVC.

i. Budget Principal.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2016 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),
DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2016 du « Budget Principal » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

ii. Budgets Annexes.

1. REOM Déchets Ménagers et assimilés.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2016 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),
DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2016 du « Budget REOM – Déchets Ménagers » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

2. SCM Voirie.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2016 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER), DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2016 du « Budget SCM Voirie » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Ateliers Relais.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2016 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER), DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2016 du « Budget Atelier Relais » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Commerces de Proximité.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2016 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER), DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2016 du « Budget Commerces de Proximité » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. ZA de Sublaines.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2016 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),
DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2016 du « Budget ZA de Sublaines » de la
Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié
conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

6. ZAEIC – Zones d'Activités Economiques d'Intérêt communautaire.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2016 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),
DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2016 du « Budget ZAEIC » de la Communauté de
Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par
l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

7. Photovoltaïque

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2016 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),
DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2016 du « Budget Photovoltaïque » de la
Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié
conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

b. Comptes Administratifs 2016.

Le Vice-Président délégué aux Finances expose.

Les Comptes de Gestion sont identiques aux Comptes Administratifs. Ils nous ont été fournis par le Trésorier. Les fiches synthétiques de présentation ont été fournies dans le dossier avec l'ensemble des pièces afférentes.

i. Budget Principal.

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2016.

Le résultat de fonctionnement 2016 fait apparaître un excédent annuel de 437 361,33 € auquel il convient d'ajouter 680 364,78 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 1 117 726,11 €.

La section d'investissement est en déficit annuel de 297 037,17 €. L'excédent d'investissement reporté de 2015 est de 1 083 926,93 € soit un excédent global d'investissement de 786 889,76€.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2016 totalisent 909 777,60 € en dépenses pour 201 012,76 € en recettes soit un déficit de financement à hauteur de 708 764,84€.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux Finances, élu à main levée pour faire voter le Compte Administratif, prend la Présidence. Il met au vote le Compte Administratif présenté.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),

- **ADOpte le Compte Administratif 2016 du Budget Principal de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

ii. Budgets Annexes.

1. REOM Déchets Ménagers et assimilés.

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2016.

Le résultat de fonctionnement 2016 fait apparaître un excédent annuel de 220 321,55 € auquel il convient d'ajouter 498 405,85 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 718 727,40 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 109 603,67 €. L'excédent d'investissement reporté de 2015 est de 528 233,61 € soit un excédent global d'investissement de 637 837,28€.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2016 totalisent 273 853,65 € en dépenses pour 0 € en recettes soit un déficit de financement à hauteur de 273 853,65€.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux Finances, élu à main levée pour faire voter le Compte Administratif, prend la Présidence. Il met au vote le Compte Administratif présenté.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),

- **ADOpte le Compte Administratif 2016 du Budget REOM-Déchets Ménagers de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

2. SCM Voirie.

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2016.

Le résultat de fonctionnement 2016 fait apparaître un excédent annuel de 88 387,80 € auquel il convient d'ajouter 281 154,83 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 369 542,63 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 45 771,03 €. L'excédent d'investissement reporté de 2015 est de 458 213,87 € soit un excédent global d'investissement de 503 984,90€.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2016 totalisent 3 000,00 € en dépenses pour 0 € en recettes soit un déficit de financement à hauteur de 3 000,00€.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux Finances, élu à main levée pour faire voter le Compte Administratif, prend la Présidence. Il met au vote le Compte Administratif présenté.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention),

- **ADOpte le Compte Administratif 2016 du Budget SCM Voirie de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

3. Ateliers Relais.

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2016.

Le résultat de fonctionnement 2016 fait apparaître un excédent annuel de 121,79 € auquel il convient d'ajouter 304,34 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 426,13 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 100,88 €. L'excédent d'investissement reporté de 2015 est de 24 573,70 € soit un excédent global d'investissement de 24 674,58€.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2016 totalisent 0 € en dépenses pour 0 € en recettes.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux Finances, élu à main levée pour faire voter le Compte Administratif, prend la Présidence. Il met au vote le Compte Administratif présenté.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention),

- **ADOpte le Compte Administratif 2016 du Budget Ateliers Relais de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

4. Commerces de Proximité.

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2016.

Le résultat de fonctionnement 2016 fait apparaître un excédent annuel de 14 787,28 € auquel il convient de déduire 6 056,15 € de déficit reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 8 731,13 €.

La section d'investissement est en déficit annuel de 13 322,95 €. Le déficit d'investissement reporté de 2015 est de 1 815,38 € soit un déficit global d'investissement de 15 138,33€.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2016 totalisent 0 € en dépenses pour 0 € en recettes.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux Finances, élu à main levée pour faire voter le Compte Administratif, prend la Présidence. Il met au vote le Compte Administratif présenté.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention),

- **ADOpte le Compte Administratif 2016 du Budget Commerces de Proximité de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

5. ZA de Sublaines.

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2016.

Le résultat de fonctionnement 2016 fait apparaître un déficit annuel de 15 499,86 € auquel il convient d'ajouter 19 049,04 € de déficit reporté. Le déficit total de fonctionnement est de 34 548,90 €.

La section d'investissement est en déficit annuel de 112 554,61 €. Le déficit d'investissement reporté de 2015 est de 600 534,04 € soit un déficit global d'investissement de 713 088,65€.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2016 totalisent 0 € en dépenses pour 0 € en recettes.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux Finances, élu à main levée pour faire voter le Compte Administratif, prend la Présidence. Il met au vote le Compte Administratif présenté.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention),

- **ADOpte le Compte Administratif 2016 du Budget ZA de Sublaines de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

6. ZAEIC – Zones d'Activités Economiques d'Intérêt communautaire.

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2016.

Le résultat de fonctionnement 2016 fait apparaître un excédent annuel de 10 € auquel il convient d'ajouter 0,85 € de déficit reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 9,15 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 75 980,61 €. Le déficit d'investissement reporté de 2015 est de 921 750,83 € soit un déficit global d'investissement de 845 770,22€.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2016 totalisent 0 € en dépenses pour 0 € en recettes.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux Finances, élu à main levée pour faire voter le Compte Administratif, prend la Présidence. Il met au vote le Compte Administratif présenté.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention),

- **ADOpte le Compte Administratif 2016 du Budget ZAEIC de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

7. Photovoltaïque

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2016.

Le résultat de fonctionnement 2016 fait apparaître un déficit annuel de 3 078,27 € auquel il convient d'ajouter 1 753,14 € de déficit reporté. Le déficit total de fonctionnement est de 4 831,41 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 2 699,94 €. Le déficit d'investissement reporté de 2015 est de 24 299,43 € soit un déficit global d'investissement de 21 599,49€.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2016 totalisent 0 € en dépenses pour 0 € en recettes.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux Finances, élu à main levée pour faire voter le Compte Administratif, prend la Présidence. Il met au vote le Compte Administratif présenté.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention),

- **ADOpte le Compte Administratif 2016 du Budget Photovoltaïque de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

Monsieur AUDIGOU précise que les élus disposent, pour information, du budget consolidé de la Communauté de Communes.

De plus, l'Etat d'emprunt de chacun des budgets est présenté.

c. Affectation du Résultat.

Le Vice-Président délégué aux Finances expose.

i. Budget Principal.

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2016 ci-dessus, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement. Néanmoins, pour faire face aux différents investissements prévus en 2017, il est proposé, en accord avec la Commission des Finances, d'affecter la somme de 400 000 € à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 717 726,11 € et l'affectation de 400 000 €.

Le report de l'excédent d'investissement sera de 786 889,76 €

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme RICHER, Mme AVENET et M. MARCHAND),

- **DECIDE d'affecter la somme de 400 000 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget Principal de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**

- **INDIQUE** que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 717 726,11€.
- **PRECISE** que le report de l'excédent d'investissement sera de 786 889,76 €.
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.

ii. Budgets Annexes.

1. REOM Déchets Ménagers et assimilés.

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2016, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 718 727,40 € et l'affectation de 0 €. Le report de l'excédent d'investissement sera de 637 837,28 €

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),

- **DECIDE** d'affecter la somme de 0 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget REOM-Déchets Ménagers de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.
- **INDIQUE** que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 718 727,40€.
- **PRECISE** que le report de l'excédent d'investissement sera de 637 837,28 €.
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.

2. SCM Voirie.

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2016, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 369 542,63 € et l'affectation de 0 €. Le report de l'excédent d'investissement sera de 503 984,90 €

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),

- **DECIDE** d'affecter la somme de 0 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget SCM Voirie de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.
- **INDIQUE** que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 369 542,63€.
- **PRECISE** que le report de l'excédent d'investissement sera de 503 984,90 €.
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.

3. Ateliers Relais.

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2016, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 426,13 € et l'affectation de 0 €. Le report de l'excédent d'investissement sera de 24 674,58 €

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),

- **DECIDE** d'affecter la somme de 0 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget Ateliers Relais de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.
- **INDIQUE** que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 426,13€.
- **PRECISE** que le report de l'excédent d'investissement sera de 24 573,70 €.
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.

4. Commerces de Proximité.

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2016, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 8 731,13 € et l'affectation de 0 €.

Le report du déficit d'investissement sera de 15 138,33 €

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),

- **DECIDE d'affecter la somme de 0 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget Commerce de Proximité de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 8 731,13€.**
- **PRECISE que le report du déficit d'investissement sera de 15 138,33 €.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

5. ZA de Sublaines.

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2016, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent un déficit de 34 548,90 € et l'affectation de 0 €.

Le report du déficit d'investissement sera de 713 088,65 €

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),

- **DECIDE d'affecter la somme de 0 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget ZA de Sublaines de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera un déficit de 34 548,90€.**
- **PRECISE que le report du déficit d'investissement sera de 713 088,65 €.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

6. ZAEIC – Zones d'Activités Economiques d'Intérêt communautaire.

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2016, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 9,15 € et l'affectation de 0 €.

Le report du déficit d'investissement sera de 845 770,22 €

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),

- **DECIDE d'affecter la somme de 0 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget ZAEIC de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 9,15 €.**
- **PRECISE que le report du déficit d'investissement sera de 845 770,22 €.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

7. Photovoltaïque

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2016, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent un déficit de 4 831,41 € et l'affectation de 0 €.

Le report du déficit d'investissement sera de 21 599,49 €

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),

- **DECIDE d'affecter la somme de 0 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget Photovoltaïque de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera un déficit de 4 831,41€.**
- **PRECISE que le report du déficit d'investissement sera de 21 599,49 €.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

2. Fiscalité 2017 et Recettes 2017.

a. Vote des Taux.

Le Vice-Président délégué aux Finances expose.

Le Conseil Communautaire doit voter les taux de différentes taxes :

- **La Contribution Foncière des Entreprises (CFE).** Le taux d'imposition 2016 est de 23.17 %. Le conseil doit se prononcer sur le taux 2017.
- **La Taxe d'Habitation (TH)** Le taux d'imposition 2016 est de 8.80 % (taux antérieur du département + une partie des frais de gestion de l'Etat). Le conseil doit se prononcer sur le taux 2017.
- **La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)** - Le taux 2016 est de 1 %. Le conseil doit se prononcer sur le taux 2017.
- **La Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties (TFPNB)** -Le taux d'imposition 2016 calculé était de 2.34 %. Le conseil doit se prononcer sur le taux 2017.

Taxes	Bases Notifiées 2017	Taux	Recettes
CFE	5 294 300 €	23.17 %	1 226 689 €
Taxe Habitation	23 213 000 €	8.80 %	2 042 744 €
Taxe Foncière - Bâti	16 801 000 €	1 %	168 010 €
Taxe Foncière - Non Bâti	1 114 000 €	2.34 %	26 067 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de ne pas faire varier les taux pour 2017.

Le Conseil Communautaire doit délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau de la Communauté de Communes,

Sur proposition de la Commission des finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte les taux 2017 suivants :**

Taxes	Bases Notifiées 2017	Taux	Recettes
CFE	5 294 300 €	23.17 %	1 226 689 €
Taxe Habitation	23 213 000 €	8.80 %	2 042 744 €
Taxe Foncière - Bâti	16 801 000 €	1 %	168 010 €
Taxe Foncière - Non Bâti	1 114 000 €	2.34 %	26 067 €

- **AUTORISE Mme la Présidente à signer toutes les pièces relatives au dossier.**

Pour mémoire :

Taxes	Bases Notifiées 2016	Taux	Recettes
CFE	5 230 000 €	23.17 %	1 212 088 €
Taxe Habitation	23 702 000 €	8.80 %	2 085 776 €
Taxe Foncière - Bâti	16 423 000 €	1 %	164 230 €
Taxe Foncière - Non Bâti	1 108 000 €	2.34 %	25 927 €

Taxes	Bases Notifiées 2015	Taux	Recettes
CFE	5 175 000 €	23.17 %	1 199 209 €
Taxe Habitation	22 504 000 €	8.80 %	1 980 352 €
Taxe Foncière – Bâti	16 126 000 €	1 %	161 260 €
Taxe Foncière – Non Bâti	1 064 000 €	2.34 %	24 898 €

Pour mémoire, la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher perçoit également les recettes fiscales suivantes :

- **La CVAE – Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (pas de vote de taux – barème progressif fixé par l’Etat).**
- **La Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties (TA-FNB) – Montant fixe – Pas de vote de taux.**
- **Certaines IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) :**
 - **IFER Stations Radioélectriques.**
 - **IFER Transformateurs Electriques.**
 - **IFER Stockage du gaz & Canalisations de gaz.**
- **La TASCOM – Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales.**

b. Tarifs « REOM Déchets Ménagers et Assimilés ».

i. Tarifs généraux.

Monsieur Jean-Francis BISTER, Vice-Président délégué à l’Environnement, expose.

Au regard du résultat du Compte Administratif 2016, la Commission Environnement propose une diminution des tarifs de la REOM. Une diminution de l’ensemble des tarifs de la REOM, de 5%, impacterait les recettes du Budget « REOM – Déchets Ménagers » de 80 000 euros environ.

L’impact de cette diminution est présenté ci-dessous.

Tarifs actuels :

- Part fixe :
 - 110,00€ HT par an pour les foyers individuels, les Professionnels et Administrations.
 - 55,00 € HT par an pour les habitats collectifs et les Professionnels dont le siège social est situé sur le lieu d’habitation.
- Part forfaitaire (location du bac) :
 - 21.80€ HT par an pour un bac 120 litres.
 - 43.60€ HT par an pour un bac 240 litres.
 - 61.80€ HT par an pour un bac 340 litres.
 - 120,00€ HT par an pour un bac 660 litres.
 - 21.80€ HT par an pour les foyers ne disposant pas de bac (rouleau de 25 sacs marqués « Communauté de Communes »).
- Part variable à partir de la 6ème levée semestrielle :
 - → 2.18€ HT la levée pour un bac de 120 litres.
 - → 4.36€ HT la levée pour un bac de 240 litres.
 - → 6.18€ HT la levée pour un bac de 340 litres.
 - → 12.00€ HT la levée pour un bac de 660 litres.
 - → 1€ le sac de 50 litres marqué « Communauté de Communes ».

Tarifs proposés au 1^{er} avril 2017 (facturation en octobre 2017).

- Part fixe :
 - 104,50 € HT par an pour les foyers individuels, les Professionnels et Administrations.
 - 52,25 € HT par an pour les habitats collectifs et les Professionnels dont le siège social est situé sur le lieu d’habitation.
- Part forfaitaire (location du bac) :
 - 20,70 € HT par an pour un bac 120 litres.
 - 41,40 € HT par an pour un bac 240 litres.

- 58,70€ HT par an pour un bac 340 litres.
- 114,00€ HT par an pour un bac 660 litres.
- 20,70€ HT par an pour les foyers ne disposant pas de bac (rouleau de 25 sacs identifiés « Communauté de Communes »).
- Part variable à partir de la 6ème levée semestrielle :
 - → 2,07€ HT la levée pour un bac de 120 litres.
 - → 4,14 € HT la levée pour un bac de 240 litres.
 - → 5,87 € HT la levée pour un bac de 340 litres.
 - → 11,40 € HT la levée pour un bac de 660 litres.
 - → 1€ TTC le sac de 50 litres identifié « Communauté de Communes ».

Le tarif de sac noir resterait à 1 euro TTC. L'impact pour une famille disposant d'un bac 120 litres collecté toutes les 3 semaines est présenté ci-dessous (TVA à 10%).

- Montant annuel de la REOM avec les tarifs actuels : 161,77 euros TTC
- Montant annuel de la REOM avec les nouveaux tarifs : 153,66 euros TTC.

Cette proposition de diminution de 5 % doit être délibérée par le Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau de la Communauté de Communes,

Sur proposition de la Commission Environnement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères tels que présentés ci-dessus, ceci à compter du 1^{er} Avril 2017.

AUTORISE Mme la Présidente et M. le Premier Vice-Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Pour rappel, les autres tarifs du Budget « REOM-Déchets Ménagers » sont les suivants et restent inchangés :

- Composteur.
 - 320 litres : 15 euros TTC.
 - 800 litres : 30 euros TTC.
- Renouvellement de la carte de déchetterie en cas de perte, vol ou dégradation : 7,00 euros TTC.
- Sacs noirs identifiés « CCBVC » : 1,00 euro TTC le sac.
- Poules recycleuses : 15,00 euros TTC les deux poules.
- Dépôts en déchetterie pour les Professionnels (HT) :
 - Carton : 6 € le m³.
 - Déchets Verts : 12 € le m³.
 - Tout-Venant : 30 € le m³.
 - Gravats : 37 € le m³.
 - Ferraille : 5 € le m³.
 - Bois : 25 € le m³.
 - Déchets Spéciaux DMS (peinture, solvants) : 2 € par kilo.
- Tarif bac en cas de perte ou de détérioration :
 - 120 litres : 30 euros HT.
 - 240 litres : 36 euros HT.
 - 340 litres : 50 euros HT.
 - 660 litres : 120 euros HT

ii. Assimilation des collectivités aux professionnels.

Par ailleurs, il est proposé que, pour les Collectivités disposant de plusieurs points de collecte (Mairie, cantines, gymnases, salles des fêtes, services Techniques...), la Part fixe du premier point de collecte soit facturée à 100 % et que les Parts Fixes des autres points de collecte bénéficient d'une exonération à hauteur de 50 %.

Ce dispositif ne concernerait pas les éventuels logements.

La Commission Environnement a approuvé cette proposition lors de sa réunion du 6 mars 2017

Le conseil communautaire doit accepter cette modification qui prendrait effet au 1^{er} avril 2017 (facturation en octobre).

**Le Conseil Communautaire,
Sur proposition du Bureau de la Communauté de Communes,
Sur proposition de la Commission Environnement,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
ADOpte les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les Collectivités disposant de plusieurs points de collecte des déchets ménagers, tels que présentés ci-dessus.
AUTORISE Mme la Présidente et M. le Premier Vice-Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.**

Enfin, la CCBVC finance la mise en place de Conteneurs enterrés pour la collecte du Verre et du Papier, selon la procédure suivante :

- Examen des demandes des Communes par la Commission Environnement.
- Après accord de la Commission Environnement concernant l'emplacement de ces Conteneurs, financement de l'opération par la CCBVC, de la façon suivante :
 - Financement à 100% de l'acquisition et de la livraison des conteneurs.
 - Financement à 50% des travaux de génie-civil.

Il est proposé que la CCBVC finance à hauteur de 75 % ces travaux de génie-civil. La Commission Environnement a approuvé cette proposition lors de sa réunion du 6 mars 2017.

**Le Conseil Communautaire,
Sur proposition du Bureau de la Communauté de Communes,
Sur proposition de la Commission Environnement,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte les modalités de financement des Conteneurs enterrés par le Budget « REOM-Déchets Ménagers », telles que présentées ci-dessus.
AUTORISE Mme la Présidente et M. le Premier Vice-Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.**

19H10 : Arrivée de M. LOUAULT.

3. Budgets Primitifs 2017.

Le Vice-Président délégué aux Finances présente les Budgets proposés au vote, en Recette et en Dépenses, ceci pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement.

Les budgets présentés tiennent compte de la reprise des résultats 2016. Ils ont été annexés à la convocation et à la note de synthèse.

Il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur les budgets de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher qui s'équilibrent ainsi :

- **Budget Principal.**

Le budget s'équilibre à 8 529 850.11 € en fonctionnement et 3 628 552.52 € en investissement.

**Le conseil communautaire,
Où la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,
Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget Principal de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher,
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 8 529 850,11€,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 3 628 552,52 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme RICHER, Mme AVENET, M. MARCHAND, M. MARTIN),
ADOpte le Budget Primitif 2017 du Budget Principal de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.**

- **Budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et Assimilés ».**

Le budget s'équilibre à 2 717 927.40 € en fonctionnement et 1 017 837.78 € en investissement.

**Le conseil communautaire,
Où la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,**

Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget REOM – Déchets Ménagers de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 2 717 927,40€,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 1 017 837,78 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),
ADOpte le Budget Primitif 2017 du Budget REOM-Déchets Ménagers de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

○ Budget Annexe « SCM Voirie ».

Il s'agit du budget qui reprend l'ancien Syndicat Intercommunal de Bléré Val de Cher.

Le budget s'équilibre à 1 013 375.63 € en fonctionnement et 604 984.90 € en investissement.

Le conseil communautaire,

Oùï la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,
Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget SCM Voirie de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 1 013 375,63€,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 1 604 984,90 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),
ADOpte le Budget Primitif 2017 du Budget SCM Voirie de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

○ Budget Annexe « Commerces de Proximité ».

Le budget s'équilibre à 85 113 € en fonctionnement et 121 650 € en investissement.

Le conseil communautaire,

Oùï la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,
Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget Commerces de Proximité de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 85 113,00 €,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 121 650,00 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),
ADOpte le Budget Primitif 2017 du Budget Commerces de Proximité de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

○ Budget Annexe « Ateliers Relais St Julien ».

Le budget s'équilibre à 28 226.13 € en fonctionnement et 45 174.58 € en investissement.

Le conseil communautaire,

Oùï la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,
Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget Ateliers Relais St Julien de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 28 226,13 €,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 45 174,58 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),
ADOpte le Budget Primitif 2017 du Budget Ateliers Relais St Julien de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

○ Budget Annexe « ZA de Sublaines ».

Le budget s'équilibre à 4 016 543.26 € en fonctionnement et 4 257 731.91 € en investissement.

Le conseil communautaire,

Oùï la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,
Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget ZA de Sublaines de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 4 016 543,26 €,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 4 257 731,91 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),

ADOPTE le Budget Primitif 2017 du Budget ZA de Sublaines de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

○ **Budget Annexe « Extension ZAEIC ».**

Le budget s'équilibre à 1 416 303,51 € en fonctionnement et 2 093 864,58 € en investissement.

Le conseil communautaire,

Où la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,

Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget Extension ZAEIC de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 1 416 303,51 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 2 093 864,58 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),

ADOPTE le Budget Primitif 2017 du Budget Extension ZAEIC de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

○ **Budget Annexe « Photovoltaïque ».**

Le budget s'équilibre à 11 100 € en fonctionnement et 29 700 € en investissement.

Le conseil communautaire,

Où la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,

Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget Photovoltaïque de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 11 100,00 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 29 700,00 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),

ADOPTE le Budget Primitif 2017 du Budget Photovoltaïque de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

L'ensemble des budgets était joint à la convocation.

4. Marchés Publics 2016

a. Liste des marchés publics conclus en 2016.

La Présidente expose.

Le Code des Marchés Publics de 2006 stipulait que la liste des marchés publics conclus l'année précédente devait être publiée **avant fin mars**.

Cette liste devait comporter un certain nombre d'indications, et classer les marchés suivant des rubriques précises.

Depuis le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics applicable le 1^{er} avril 2016, les obligations liées à l'ex-article 133 n'existent plus, donc seuls les marchés (supérieurs à 20 000 Euros HT) conclus entre le 01/01/2016 et le 01/04/2016 restent soumis à cette obligation.

Ainsi, le Conseil Communautaire doit délibérer pour adopter la liste des marchés conclus sur l'année 2016 entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril 2016 et dont le montant est supérieur à 20 000 euros HT.

La liste était annexée à la fin de la note de synthèse.

Le conseil communautaire,

Vu la liste des marchés publics conclus en 2016 (jusqu'au 1^{er} avril 2016) ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la liste des marchés conclus sur l'année 2016 entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril 2016 et dont le montant est supérieur à 20 000 euros HT.

AUTORISE Mme la Présidente et M. le Premier Vice-Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

5. REOM Déchets Ménagers et Assimilés.

a. Réaménagement de la déchetterie de Chisseaux –

i. Signature d'un avenant.

Le Vice-Président délégué à l'Environnement expose.

Un appel d'offres a été lancé pour les travaux de Réaménagement de la déchetterie de Chisseaux et la Société TRANSTERRASSEMENT a été retenue pour le Lot n°1 : « Terrassement - VRD » (délibération du 28 Juillet 2016).

Or, des modifications doivent être apportées sur les prestations initialement prévues.

En effet, les prestations suivantes doivent être réalisées par la Société TRANSTERRASSEMENT, ceci afin de raccorder le local Gardien de la déchetterie de Chisseaux à la ligne téléphonique :

- Recherche des réseaux existants.
- Ouverture d'une tranchée et pose de deux gaines, sablage, remblaiement et enrobés.
- Fourniture et pose d'une chambre de tirage.
- Aiguillage de 2 fourreaux.

Le montant de cet avenant s'élève à 3 550,00 euros HT (soit 2,4% du montant du marché initial).

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur cet avenant.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la signature d'un avenant au marché de « Réaménagement de la déchetterie de Chisseaux – Lot n°1 » avec la Société TRANSTERRASSEMENT, ceci pour le raccordement du local Gardien avec la ligne téléphonique (montant : 3 550,00 euros HT).

AUTORISE Mme la Présidente et M. le Premier Vice-Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Pour information, la réouverture de la Déchetterie de Chisseaux est prévue le 19 avril 2017. Un courrier sera adressé à l'ensemble des détenteurs de cartes d'accès en déchetterie pour les en informer, et pour préciser les horaires des déchetteries.

6. Office de Tourisme Chenonceaux Bléré Val de Cher.

a. Subvention 2017.

Monsieur Jacques DUVIVIER, Vice-Président délégué aux Affaires économiques et au Tourisme expose.

L'Office de Tourisme a fait parvenir sa demande de subventions pour l'année 2017 (le dossier était joint à la convocation).

La subvention de fonctionnement sollicitée par l'Association s'élève à 86 000 euros.

Le dossier de demande de subventions ainsi que le projet de convention d'objectifs et de moyens étaient joints à la convocation.

Jusqu'à présent les modalités de versement de la subvention étaient les suivantes :

- Un premier acompte de 40 % après l'octroi de la subvention.
- Un second acompte de 40 % versé en juillet.
- Le solde versé en septembre.

A compter de 2017, il est proposé de mettre en place les modalités suivantes :

- Un premier acompte 40 % après l'octroi de la subvention.
- Un second acompte de 40 % en juillet.
- Le solde : subvention d'équilibre en fin d'année en fonction des dépenses réellement réalisées par l'Association.

Le Conseil Communautaire sera amené à délibérer pour fixer le montant de la subvention d'équilibre.

La Commission des Affaires économiques et Tourisme a donné un avis favorable à la demande de subventions ainsi qu'aux nouvelles modalités proposées dans le projet de convention d'objectifs et de moyens.

Par ailleurs, lors d'une rencontre avec le Vice-président délégué aux Affaires économiques et au Tourisme, le Président de l'Office de Tourisme Chenonceaux-Bléré Val de Cher a remis un document présentant le

positionnement touristique de l'office et ses perspectives pour l'année 2017. Ce document était également joint à la convocation.

Ainsi, le Conseil Communautaire doit statuer sur :

- La demande de subvention de l'Office de Tourisme Chenonceaux Bléré-Val de Cher pour l'année 2017
- Le projet de convention d'objectifs et de moyens

Madame Sylvie DUFRAISSE ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),
APPROUVE l'octroi d'une subvention à l'Office de Tourisme de Chenonceaux-Bléré Val de Cher,
selon les modalités présentées,
APPROUVE le projet de Convention d'Objectifs et de Moyens,
AUTORISE Mme la Présidente et M. le Vice-Président délégué aux Affaires Economiques et au
Tourisme à signer toutes les pièces relatives au dossier.**

7. Aides aux entreprises.

a. Aide à l'immobilier d'entreprise.

i. Délégation partielle de compétence au conseil départemental.

Le Vice-Président délégué aux Affaires économiques et au Tourisme expose.

Dans le cadre des nouvelles compétences conférées par la loi NOTRe aux EPCI, la CCBVC doit définir son règlement relatif aux aides à l'immobilier d'entreprises.

En 2016, il avait été mis en place une délégation partielle de l'octroi des aides à l'immobilier au profit du Département d'Indre-et-Loire pour permettre au conseil départemental de continuer à financer l'aide à l'immobilier d'entreprise comme par le passé (avant l'entrée en vigueur de la Loi NOTRe). Le dispositif mis en place en 2016 était expérimental.

Sur proposition du Département d'Indre-et-Loire qui souhaite poursuivre son intervention aux côtés des EPCI, il est proposé de poursuivre cette délégation partielle.

Si la CCBVC souhaite continuer à déléguer au Département, une partie de ces aides, le règlement doit fixer le cadre d'intervention du Département au titre de cette délégation, et notamment la répartition entre les aides apportées respectivement par la communauté de communes et le Département, suivant les instructions de la circulaire du 3 novembre 2016 relative aux conséquences de la nouvelle répartition des compétences en matière de développement économique sur les interventions des conseils départementaux.

Le projet de Règlement d'aide à l'immobilier est joint à la convocation accompagné du projet de convention de délégation au Département d'Indre-et-Loire.

La Commission Affaires économiques et Tourisme a donné un avis favorable à la poursuite du dispositif avec le Département et aucune n'observation n'a été formulée sur le projet de règlement d'aide à l'immobilier.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer pour acter le nouveau règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise, et le projet de convention, et pour autoriser la Présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le conseil communautaire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),
APPROUVE le nouveau Règlement d'aide à l'immobilier d'Entreprise,
APPROUVE le projet de Convention de délégation au département d'Indre et Loire,
AUTORISE Mme la Présidente et M. le Vice-Président délégué aux Affaires Economiques et au
Tourisme à signer toutes les pièces relatives au dossier.**

b. BVC Développement.

i. Approbation du nouveau cadre d'intervention.

ii. Modification du Règlement.

Le Vice-Président délégué aux Affaires économiques et au Tourisme expose.

La Région Centre-Val de Loire vient de fixer un nouveau cadre d'intervention pour les EPCI souhaitant accorder des subventions aux petites entreprises. Le dispositif BVC DEVELOPPEMENT, sous ses anciennes modalités, ne peut plus être mis en œuvre, seul le nouveau cadre d'intervention régionale s'applique.

Le cadre d'intervention défini par la Région a été présenté en commission des affaires économiques. Les membres de la commission souhaitent poursuivre l'aide aux entreprises.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire d'acter le nouveau cadre d'intervention de la Communauté de communes en matière d'aides aux entreprises selon le cadre régional. Le projet de règlement de « BVC DEVELOPPEMENT » nouvelle version était joint à la convocation.

Le Conseil Communautaire doit délibérer pour autoriser la Présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le conseil communautaire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme RICHER),
APPROUVE le nouveau cadre d'intervention de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher pour accorder des subventions aux petites Entreprises,
APPROUVE le projet de Règlement de « BVC Développement »,
AUTORISE Mme la Présidente et M. le Vice-Président délégué aux Affaires Economiques et au Tourisme à signer toutes les pièces relatives au dossier.**

8. Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine (OE2T).

a. Renouvellement du contrat d'adhésion.

Le Vice-Président délégué aux Affaires économiques et au Tourisme expose.

En 2016, la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher a adhéré à l'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine.

La convention d'adhésion de la CCBVC arrive à échéance fin mars et l'OE2T a transmis une proposition de renouvellement de notre adhésion à partir du 1er avril 2017. Les conditions tarifaires sont les suivantes : 0,10€/habitant.

La Commission des Affaires économiques et Tourisme a émis un avis favorable au renouvellement du contrat d'adhésion à l'OE2T.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser le renouvellement du contrat d'adhésion à l'OE2T et autoriser la Présidente ou le vice-président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil Communautaire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le renouvellement du contrat d'adhésion à l'OE2T,
AUTORISE Mme la Présidente et M. le Vice-Président délégué aux Affaires Economiques et au Tourisme à signer toutes les pièces relatives au dossier.**

9. Accueils de Loisirs sans Hébergement – Subventions.

a. ALSH Athée sur Cher – Club Loisirs et Culture.

Madame Annie BECHON, Vice-Présidente déléguée aux Services à la Population expose.

La Communauté de Communes confie la gestion de l'ALSH situé à Athée sur Cher à l'association du Club Loisirs et Culture.

Comme chaque année, l'Association demande des subventions au titre de son budget prévisionnel 2017 pour 3 secteurs :

- L'ALSH Périscolaire (Somme refacturée à la commune au titre de sa compétence).
- L'ALSH enfants mercredis et vacances (3-10 ans).
- Le Club Ados (11-15 ans).

Pour rappel, l'Association reçoit 2 versements durant l'année 2017 (2 x 40% de la somme prévisionnelle) puis elle sollicite l'équilibre (20% restants ou moins) l'année suivante (2018) en fonction de son budget réel 2017.

Au titre du périscolaire, l'Association, à l'appui de son budget prévisionnel sollicite la somme de **10 499€**.
Au titre de l'ALSH enfants, l'association, à l'appui de son budget prévisionnel sollicite la somme de **74 976€**.

Au titre du Club ados, l'association, à l'appui de son budget prévisionnel sollicite la somme de **29 656€**.

Soit un total de subvention sollicitée de **115 131€**.

La commission Services à la Population a émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'octroi d'une subvention à l'Association Club Loisirs et Culture, selon les modalités présentées,

AUTORISE Mme la Présidente et Mme la Vice-Présidente déléguée aux Services à la Population à signer toutes les pièces relatives au dossier.

b. ALSH Ferrière sur Beaulieu.

Madame Annie BECHON, Vice-Présidente déléguée aux Services à la Population expose.

L'association Familles Rurales gère l'ALSH situé à Ferrière sur Beaulieu. La Communauté de Communes conventionne avec cette association pour l'accueil des enfants issus de la commune de Céré la Ronde.

Suite à la réception d'un courrier, l'Association sollicite sa subvention au titre des années 2015 et 2016. Pour information, cette association n'était pas revenue vers la Communauté de Communes pour les subventions 2015 et 2016 suite à des mouvements des personnes au sein du bureau de cette association.

Pour rappel, la convention prévoit le mode de calcul de la participation de la Communauté de Communes par affectation du montant réalisé de l'année écoulée sur le budget prévisionnel de l'année N+1. Le montant correspond à un prorata du montant d'équilibre budgétaire de l'association par rapport à la fréquentation réelle du nombre d'enfants de Céré la Ronde.

Pour l'année 2015, l'association sollicite un montant de 203.48€ (basé sur le réel 2014)

Pour l'année 2016, l'association sollicite un montant de 30.88€ (basé sur le réel 2015)

Soit un total sollicité de 234.36€. La commission Services à la population a émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'octroi d'une subvention à l'Association Familles Rurales, selon les modalités présentées,

AUTORISE Mme la Présidente et Mme la Vice-Présidente déléguée aux Services à la Population à signer toutes les pièces relatives au dossier.

19H50 : Arrivée de M. Daniel LABARONNE.

10. PLU – Communes extérieures.

a. Commune de Tauxigny – Avis.

M. Jean-Claude OMONT, Vice-Président délégué à l'Aménagement de l'Espace expose.

La Commune de Tauxigny a arrêté son projet de PLU par délibération en date du 20 décembre 2016. En tant que Personne Publique Associée (PPA), la CCBVC doit émettre un avis sur ce projet de PLU dans un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier (soit jusqu'au 20 avril 2017).

Les différents documents du PLU de Tauxigny sont disponibles au service Urbanisme de la CCBVC.

M. OMONT a exposé à la Commission Aménagement de l'Espace, le 22 mars 2017, sa lecture des documents, notamment les éléments pouvant affecter notre territoire, Tauxigny étant limitrophe avec Courçay. Il faudra au moment du travail sur le zonage et le règlement du PLUi être cohérent pour cette partie de notre territoire.

La Commission Aménagement de l'Espace a émis un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Tauxigny.

Le dossier est disponible au siège de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au projet de PLU de la Commune de Tauxigny.

AUTORISE Mme la Présidente et M. le Vice-Président délégué à l'Aménagement de l'Espace à signer toutes les pièces relatives au dossier.

11. Commissions et comités :

- a. **SCM Voirie le 9 février 2017**
- b. **COPIL restreint JOUR DE CHER le 21 février 2017**
- c. **COPIL communication touristique le 2 mars 2017**
- d. **Environnement le 6 mars 2017**
- e. **Affaires économiques et tourisme le 14 mars 2017**
- f. **COPIL restreint JOUR DE CHER le 13 mars 2017**
- g. **Finances le 15 mars 2017**
- h. **Services à la Population le 16 mars 2017**
- i. **COPIL élargi JOUR DE CHER le 20 mars 2017**
- j. **Aménagement de l'Espace le 23 mars 2017**

12. Questions Diverses.

Monsieur OMONT recommande la lecture du Compte-Rendu de la Commission Aménagement de l'Espace rapportant les résultats de fonctionnement du Service.

La séance est levée à 19h55.

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Jean-Louis CHERY

Les Elus Communautaires -